

Bureau des procédures environnementales

--

Commune de MAZINGHIEN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 septembre 2026, le préfet du Nord a prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale de la société MAZINGHIEN ENERGIES (VALOREM ENERGIE) déposée le 11 juin 2026, dont le siège social est situé 213 cours Victor Hugo 33130 BEGLES, pour son projet de construction d'un parc éolien composé de trois mâts et d'un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de MAZINGHIEN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 180-10-1 du code de l'environnement, cette demande est soumise à une consultation du public pendant 3 mois, **du 28 septembre 2026 à 9 heures au 28 décembre 2026 à 17 heures inclus**. Tout au long de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier sur demande en préfecture du Nord, en mairie de MAZINGHIEN et sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7460> et y formuler ses observations.

Les observations pourront être également adressées par voie électronique sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7460>, par courriel à consultation-du-public-7460@registre-dematerialise.fr, par courrier à la mairie de MAZINGHIEN (en précisant : à l'attention du commissaire-enquêteur de la consultation du public MAZINGHIEN ENERGIES) ou au commissaire enquêteur pendant ses permanences et lors des réunions publiques.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous uniquement**.

Toutes les observations du public seront anonymisées, reportées et accessibles sur internet.

Une réunion publique d'ouverture le samedi 10 octobre à 16 heures et une réunion publique de clôture le lundi 21 décembre 2026 à 18 heures se dérouleront à la mairie de MAZINGHIEN (salle des mariages), sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire. Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public, lors des permanences en mairie de MAZINGHIEN, le lundi 19 octobre 2026 de 13h00 à 16h00 et le jeudi 12 novembre 2026 de 13h00 à 16h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7460> pendant une durée d'un an.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de MAZINGHIEN (commune d'installation) et BAZUEL, BUSIGNY, CATILLON-SUR-SAMBRE, ETREUX, FESMY-LE-SART, HONNECHY, LA GROISE, LE CATEAU-CAMBRÉSIS, LA VALLÉE-MULÂTRE, MENNEVRET, MOLAIN, MONTAY, OISY, ORS, POMMEREUIL, REJET DE BEAULIEU, REUMONT, RIBEAUVILLE, SAINT-BENIN, SAINT-MARTIN-RIVIÈRE, SAINT-SOUPLET-ESCAUFOURT, TUIGNY, VAUX-ANDIGNY et WASSIGNY (communes de rayon) et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu auprès de Madame Audrey GOMES, chef de projets de la société : MAZINGHIEN ENRERGIES (VALOREM ENERGIE) – tel : 06.21.61.64.66 – courriel : audrey.gomes@valorem-energie.com.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.